

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE COMPIEGNE 2

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 060-216003228-20251007-DELIB20251011-DE

S<sup>2</sup>LO

COMMUNE DE JAUX

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de la Convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2025 Date d'affichage de l'avis : 1<sup>er</sup> octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 11 VOTANTS : 13

L'an **deux-mil-vingt-cinq**, le **sept octobre**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sidonie MUSELET, Philippe DEBLOIS, Lucie GRUEZ, Laurent DEVILLERS, Alexia LEGRAND, Freddy GROSZEK, Damien BAUDOUIN, Agnès RENAULT, Dominique REGNAULT, Claudine DUMEZ, Sylvie DE GUILLEBON,

ETAIENT ABSENTS :

Frédéric BLIN qui a donné pouvoir à Agnès RENAULT

Robert HARDIVILLIER qui a donné pouvoir à Sidonie MUSELET

Delphine BERTIN, Laëtitia BOUET, Serge PICOT, Sylvie GIBERT, Pascal BOISNEAULT, Gordana KULUNDZIC

**11. MISE A 2\*2 VOIES DE LA RN 31 ENTRE BOIS DE LIHUS, ARSY ET COMPIEGNE – AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PREALABLE**

**Rapporteur : Laurent DEVILLERS**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de la DREAL Hauts de France de mise à 2\*2 voies de la RN 31 entre Bois de Lihus, Arsy et Compiègne.

Quatre variantes d'aménagement sont soumises à la concertation préalable qui se déroule du 15 septembre 2025 au 10 octobre 2025 inclus. Ces quatre variantes résultent des études d'opportunité qui ont été réalisées en concertation avec les communes impactées par le projet dont Jaux ainsi que l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Les variantes retenues et soumises à la concertation sont les suivantes :

- la variante A : route express à 2\*2 voies à 110 km/h, de Bois de Lihus à Compiègne
- la variante B : route non express à 2\*2 voies à 90km/h, de Bois de Lihus à Compiègne
- la variante C : route express à 2\*2 voies à 110 km/h à l'est de l'autoroute A1, sécurisation et requalification à l'ouest de l'A1
- la variante D : est une déclinaison de la variante C avec une différence, elle n'intègre pas de reprise des échangeurs d'extrémité

Les variantes ont des effets et des impacts plus ou moins forts selon les critères (conditions de déplacements, desserte du territoire et des activités économiques, etc.). Certains effets sont plus défavorables : ils n'empêchent pas la réalisation du projet mais des mesures devront être recherchées dans la suite des études pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Dans le cadre de cette concertation, le conseil municipal est appeler à rendre un avis sur le projet et ses différentes variantes.

Vu l'augmentation continue de trafic dans ce secteur ;

Vu les 4 variantes proposées ;

Vu le développement économique et les projets à venir sur le secteur de l'ARC (Haut de Venette, ferme d'Aiguisy et Lachelle) ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PRECISE que si la variante A** « route express à 110 km/heure » est retenue, il est nécessaire:

- de retravailler, en concertation avec l'ARC et les communes de Venette et Jonquieres, le carrefour dénivelé soit sur la RD 36 soit sur la RD 98

- de retravailler les nouveaux axes secondaires afin de ne pas enclaver les hameaux de Bouquy (présence d'entreprises), Varanval, les Tartres et Dizocourt ainsi que les communes d'Armancourt, et de Le Meux dont les administrés empruntent la voie n° 2 dit de Bouquy à Jaux pour accéder à la RN 31

- de prendre en compte l'aménagement de liaisons douces sur les voies secondaires

**PRECISE que si la variante B** « route non express à 2\*2 voies à 90km/h » est retenue, il est nécessaire de retravailler le rond-point de la zone du bois de plaisance au niveau de PROMEO

**PRECISE** que les variantes C et D ne sont pas retenues par le Conseil Municipal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

A JAUX, LE 8 octobre 2025,

Le Maire,

Sidonie MUSELET.

